

Annexe à la décision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R - 301/2017d du 27 juin
2017 modifiant l'autorisation du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R-129/2016 du 6 mai 2016.

Titulaire de l'autorisation :

Barclay Chemicals (R&D) Ltd., Damastown Way, Damastown Industrial Park, Mulhuddart, Dublin 15, République d'Irlande,
Tél. : +353 1 811 2900, Fax : +353 1 822 46 78, Courriel : info@barclay.ie

GALLUP SPÉCIAL 360

Ce produit est destiné à un usage professionnel.

Teneur en substance active :

glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine (un composé du groupe des aminophosphonates) - 360 g/l
(30,77%)

Autorisation du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R - 129/2016 du 06/05/2016,
modifiée en dernier lieu par la décision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R - 301/2017d du 27/06/2017.

EUH401 - Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, suivez les instructions d'utilisation.

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

Gallup Special 360 est un herbicide sous forme de concentré pour la préparation d'une solution aqueuse, utilisé par voie foliaire, dans la culture du blé d'hiver, de l'orge d'hiver et du colza d'hiver, après la récolte des cultures (chaumes), dans les vergers de pommiers et dans les zones agricoles non utilisées.

Selon la classification HRAC, la substance active glyphosate est classée dans le groupe G. Le produit est destiné à être utilisé avec des pulvérisateurs agricoles automoteurs ou montés sur tracteur et des pulvérisateurs manuels.

ACTION CONTRE LES MAUVAISES HERBES

Gallup Special 360 est un herbicide foliaire à action systémique. Absorbé par les parties vertes de la plante (feuilles, jeunes pousses et écorce non ligneuse), il se diffuse ensuite dans toute la plante et atteint les parties souterraines (racines, stolons, etc.), provoquant leur mort. Les premiers symptômes (jaunissement et flétrissement) sont visibles 7 à 10 jours après le traitement. La plante meurt complètement après environ 3 semaines.

La température et l'humidité élevées ainsi qu'un fort ensoleillement accélèrent l'action de l'agent.

Mauvaises herbes

sensibles : à une dose de 3 l/ha : échinochloa, mouron des oiseaux, céréales spontanées, bourse-à-pasteur, pâturin annuel ; à une dose de 4 l/ha :
pensée des champs, lamier blanc, lamier rose, trèfle blanc, dactyle, luzerne hybride, matricaire inodore, chiendent, tormentille commune, brome des champs, fléole des prés ; à une dose de 5 l/ha : géranium vivace, renoncule rampante, lamier pourpre, mûrier commun, chénopode
blanc, petite bardane, carotte commune, pissenlit, chardon des champs, ortie commune, oseille des champs.

Mauvaises herbes moyennement sensibles : à une dose de 5 l/ha : épilobe glandulaire.

Mauvaises herbes résistantes : préle des chevaux.

DEMANDE DE L'AGENT

Remarque :

Ne pas utiliser le produit phytosanitaire Gallup Special 360 dans les parcs et jardins publics, les zones sportives et de loisirs, les écoles, les jardins d'enfants, les crèches et les établissements de santé.

A. Après la récolte des cultures, avant de commencer la culture post-récolte afin de contrôler du chiendent et autres mauvaises herbes (chaume)

Période d'application : appliquer le produit de la mi-août à la fin de l'automne sur les mauvaises herbes vertes à croissance intensive.

Ne procédez à aucun travail du sol après la récolte et avant l'application du produit. Au moment de l'application, le chiendent doit atteindre une hauteur de 10 à 25 cm et présenter au moins 3 à 4 feuilles complètement développées. Les monocotylédones annuelles doivent mesurer au moins 5 cm de hauteur et les dicotylédones doivent avoir développé au moins deux vraies feuilles complètement développées.

Dose maximale pour une seule application : 4 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 3 - 4 l/ha.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance – 1.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

B. Pommier

Période d'application : appliquer le produit du printemps à l'automne sur les mauvaises herbes vertes pendant leur période de croissance intensive, en utilisant la dose nécessaire pour détruire les espèces de mauvaises herbes existantes.

Dose maximale pour une seule application : 5 l/ha.

Dose recommandée pour une seule application : 3-5 l/ha.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance – 1.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Remarques : 1. Utiliser une dose plus élevée de l'agent par temps sec, surtout en cas de fortes pluies.

Infestation de chiendent.

2. Les traitements culturaux peuvent être entrepris dès l'apparition de signes évidents de maîtrise des mauvaises herbes. symptômes de l'action de l'agent (flétrissement et jaunissement).

3. Pulvériser en toute sécurité, de préférence à l'aide de pulvérisateurs munis de couvercles, afin que les gouttes de liquide pulvérisé ne se déposent pas sur les feuilles, les pousses et l'écorce non lisse des arbres, ce qui pourrait endommager les plantes.

C. Terres agricoles non utilisées

À utiliser sur les mauvaises herbes à croissance intensive.

Dates des traitements :

– au printemps – pendant la période de croissance intensive des plantes jusqu'à la floraison – en automne – si des travaux de culture d'automne sont nécessaires

et les semailles.

Dose maximale pour une seule application : 5 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 4 à 5 l/ha.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance – 1.

Quantité d'eau recommandée : 100-300 l/ha.

Remarque : Lorsque vous utilisez de l'eau à raison de 100 à 150 l/ha, utilisez des buses assurant une pulvérisation à fines gouttelettes, tandis que lorsque vous utilisez de 200 à 300 l/ha, utilisez des buses assurant une pulvérisation à gouttelettes moyennes.

D. Champs cultivés avant la récolte des

céréales - lutte contre le chiendent et autres mauvaises herbes qui empêchent la récolte et le dessèchement

Attention:

Le traitement ne peut être effectué que dans les cas et aux endroits où la densité des mauvaises herbes est élevée, rendant la récolte impossible, ou lorsque les conditions agrotechniques ou météorologiques empêchent les grains d'atteindre simultanément le stade de maturité nécessaire à une récolte naturelle.

blé d'hiver, orge d'hiver

Dose maximale pour une utilisation unique : 4 l/ha

Dose recommandée pour une application unique : 3 l/ha dans 100 à 150 l d'eau ou 4 l/ha dans 200 à 300 l d'eau

Date de la demande :

L'agent doit être utilisé au stade de maturité cireuse du grain, lorsque sa teneur en humidité est de 20 à 30 %, c'est-à-dire 10 à 14 jours avant la récolte prévue.

Au moment du traitement, les mauvaises herbes doivent être vertes et en phase de développement intensif.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1

Note 1.

Pour une récolte plus facile, utilisez la plus faible des doses recommandées.

2. Pendant les périodes de fortes chaleurs diurnes, le traitement doit être effectué le matin ou en fin d'après-midi.

3. La récolte doit être effectuée à angle droit ou dans la direction opposée à celle de la passage du pulvérisateur.

4. Ne pas utiliser ce produit sur les céréales associées à des légumineuses. 5.

Ne pas utiliser ce produit sur les céréales destinées à la production de semences.

6. La paille de céréales ne doit pas être utilisée comme substrat ou paillis de jardin ; elle peut être utilisée comme aliments ou litière pour animaux.

E. Champs avant la récolte du colza d'hiver

- contrôle du chiendent et autres mauvaises herbes qui empêchent la récolte et le dessèchement

Remarque : Il est permis d'utiliser du colza d'hiver ou une partie de celui-ci sur une plantation en cas de forte infestation de mauvaises herbes empêchant la récolte ou lorsque l'état de la culture ou les conditions météorologiques empêchent le colza d'atteindre naturellement le stade de maturité simultané pour la récolte.

Dose maximale pour une utilisation unique : 4 l/ha

Dose recommandée pour une application unique : 3 l/ha dans 100 à 150 l d'eau ou 4 l/ha dans 200 à 300 l d'eau

Date de la demande :

Appliquer le produit lorsque la teneur en eau des semences (mesurée à l'aide d'un humidimètre) est inférieure à 30 %. Les mauvaises herbes doivent être vertes et en pleine croissance au moment de l'application.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1

Remarque : Ne pas utiliser sur les cultures de semences.

RÉUSSITE DES CULTURES : Toutes

les cultures peuvent être cultivées dans un champ traité avec Gallup Special 360. Le travail du sol, les semis ou les plantations peuvent commencer dès l'apparition des premiers symptômes d'action du produit sur les adventices (jaunissement et flétrissement), mais pas avant 5 à 7 jours.

PRÉCAUTIONS ET RECOMMANDATIONS D'UTILISATION RELATIVES AUX BONNES PRATIQUES AGRICOLES 1. Ne pas appliquer le produit : – avant

la levée des mauvaises herbes, –

sur les feuilles, les pousses et l'écorce non
lignifiée des arbres et arbustes en raison du risque d'endommager les plantes.

– sur les plantes mouillées,
– avant la pluie prévue (pluie survenant dans les 6 heures suivant
La pulvérisation peut réduire l'efficacité du traitement. – par temps
 venteux, le liquide risque d'être dispersé.

2. Lors de l'utilisation du produit, ne pas autoriser : _____

– dérive du liquide de traitement sur les cultures adjacentes, – chevauchement
du liquide de traitement aux jonctions des bandes de traitement et des bordures.

PRÉPARATION DU LIQUIDE UTILISABLE Avant de

commencer à préparer le liquide utilisable, déterminez précisément la quantité nécessaire.

Versez la quantité mesurée de produit dans la cuve du pulvérisateur partiellement remplie d'eau, agitateur en marche, puis complétez avec de l'eau jusqu'au volume requis. Rincez le récipient vide trois fois à l'eau et versez l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur contenant le produit. Après avoir versé le produit dans la cuve, mélangez mécaniquement le liquide si le pulvérisateur n'est pas équipé d'un agitateur hydraulique.

En cas d'interruption de la pulvérisation, bien mélanger le liquide de travail dans le réservoir du pulvérisateur avant de reprendre le travail.

Pression de service recommandée : 2 à 3 atmosphères.

Pendant le fonctionnement, lorsque le liquide de travail se trouve dans le réservoir du pulvérisateur, assurez-vous que le réservoir est complètement ventilé.

Utilisez immédiatement le liquide de travail préparé dans le réservoir du pulvérisateur.

Respectez les précautions et les contre-indications pendant votre travail.

GESTION DES RÉSIDUS DE LIQUIDE UTILISABLE ET NETTOYAGE DU MATÉRIEL Les résidus de

liquide utilisable après traitement doivent être gérés de manière à limiter les risques de contamination des eaux de surface et souterraines, au sens de la loi sur l'eau, et de contamination des sols, c'est-à-dire : – après dilution, utiliser sur la surface où le traitement a été effectué,

si possible (mais pas avant 6 heures après la fin du traitement) ou – éliminer au moyen de solutions techniques garantissant la biodégradation

dégradation des substances actives des produits phytosanitaires, ou

– éliminer d'une autre manière, conformément à la réglementation relative aux déchets.

Nettoyez soigneusement le matériel après utilisation.

Traitez l'eau utilisée pour nettoyer l'équipement de la même manière que le liquide restant, en utilisant le même équipement de protection individuelle.

CONDITIONS D'UTILISATION SÛRE DU PRODUIT

Avant toute utilisation du produit, toutes les parties intéressées susceptibles d'être exposées aux projections et avant demandé ces informations doivent en être informées.

Précautions à prendre par les utilisateurs du produit :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Portez des gants et des vêtements de protection pour vous protéger contre l'exposition aux produits phytosanitaires lors de la préparation de la solution de pulvérisation et pendant le traitement. Précautions environnementales :

Ne pas contaminer l'eau avec le produit phytosanitaire ni son emballage. Ne pas laver le matériel à proximité des cours d'eau. Éviter la pollution de l'eau par les fossés de drainage des exploitations agricoles et des routes.

Afin de protéger les organismes aquatiques qui ne sont pas la cible de l'agent, il est nécessaire de délimiter une zone de protection d'un mètre de large à partir des réservoirs et des cours d'eau.

Afin de protéger les plantes et les arthropodes non ciblés par le produit, il est nécessaire de délimiter une zone de protection de 5 mètres de large à partir des zones non agricoles. Période de prévention : ne pas pénétrer dans la zone traitée tant que le liquide n'est pas complètement sec à la surface des plantes.

Délai entre la dernière application du produit et la récolte (délai d'attente) : Blé d'hiver, orge d'hiver, colza d'hiver – 14 jours ;
Pommier – sans objet

Période entre la dernière application du produit à la culture et le jour où la culture suivante peut être semée ou plantée : le succès de la culture doit être pris en compte.

CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'ÉLIMINATION SÉCURITAIRE DE L'AGENT PROTECTEUR PLANTES ET EMBALLAGES

Tenir hors de portée des

enfants. Stocker le produit phytosanitaire : –

dans des lieux ou installations où des solutions appropriées ont été mises en œuvre
protection contre la contamination environnementale et l'accès par des tiers,

– dans son emballage d'origine, de manière à éviter tout contact avec les aliments, les boissons ou les aliments
pour animaux, à une température de 0°C à 30°C.

Il est interdit d'utiliser les emballages vides des produits phytosanitaires à d'autres fins.

Tout produit non utilisé doit être remis à un organisme autorisé à collecter les déchets.

Il est recommandé de rapporter les contenants vides à un détaillant de produits phytosanitaires ou de les jeter avec les ordures ménagères. Pour toute question concernant l'élimination des contenants, veuillez consulter votre détaillant de produits phytosanitaires.

PREMIERS SECOURS

Antidote : aucun, traiter les symptômes.

Si vous devez consulter un médecin, montrez-lui l'emballage ou l'étiquette.

Période de validité : 2 ans

Date de production -

Contenu net -

Numéro de lot -